

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres : 37
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 11/12/2025

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents : Laure BERNAT, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Guy SALES

Michelle FONTANILLES est désignée secrétaire de séance

N°20251218_148

Objet : Fonds de concours à la Commune de Belmont-sur-Rance pour l'opération de création de logements communaux à usage locatif permanent

Madame la Présidente fait part au Conseil Communautaire de la demande de fonds de concours 2023 de la Commune de Belmont-sur-Rance pour le financement de l'opération de création de logements à usage locatif permanent. La demande fait état du projet de création d'un total de six logements dont les travaux seront étalés sur plusieurs années.

Madame la Présidente rappelle que les conditions d'attribution de fonds de concours ont été définies dans la délibération N° 20190627_109 « Fonds de concours aux communes – délibération cadre » en date du 27 juin 2019.

Madame la Présidente présente le coût global et le plan de financement de cette opération tel que présenté par la Commune de Belmont-sur-Rance :

Coût estimé de l'opération : 1 000 551,20 € H.T.

Plan de financement :

Subventions sollicitées ou obtenues :

ETAT DETR	208 000,00 €
DEPARTEMENT	80 000,00 €
REGION	238 500,00 €

Fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de Communes : 60 000,00 €

Autofinancement communal : 414 051,20 € H.T.

Vu la délibération N° 20231130_153 en date du 30 novembre 2023 approuvant le versement de la somme de 20 000,00 € à la Commune de Belmont-sur-Rance sous forme de fonds de concours pour le financement de l'opération de création de deux logements communaux à usage locatif permanent.

Vu la délibération N° 20241219_161 en date du 19 décembre 2024 approuvant le versement de la somme de 20 000,00 € à la Commune de Belmont-sur-Rance sous forme de fonds de concours pour le financement de l'opération de création de deux logements communaux supplémentaires à usage locatif permanent.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer à la commune de Belmont-sur-Rance, au titre de l'année 2025, un fonds de concours d'un montant de 20 000,00 € destiné à la création de deux logements supplémentaires.

Cette attribution porte à six le nombre total de logements créés et soutenus financièrement par des fonds de concours sur une période de trois ans dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le versement de la somme de 20 000 € à la Commune de Belmont-sur-Rance sous forme de fonds de concours pour le financement de l'opération de création de deux logements communaux à usage locatif permanent,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.